

# ACTE III

Forum national des lieux  
intermédiaires & indépendants



La Coordination  
et indépendants  
la cartographie  
[cnlii.org](http://cnlii.org). Com  
réciproque de  
selon un princ  
communauté,  
documenter s  
coordinations  
régionales son  
échanges, pro  
au renouveler

## 3<sup>e</sup> Forum national des lieux intermédiaires & indépendants

*Faire commun(s),  
comment faire ?*



Forum nationale des lieux intermédiaires  
Le forum regroupe plus de 150 lieux inscrits dans  
la charte nationale publiée et actualisée sur le site  
du forum. Comme communauté, elle se constitue par l'engagement  
de ses membres à travers la signature d'une charte,  
l'adoption d'une charte d'auto-détermination. En rejoignant cette  
charte, chaque lieu s'engage depuis son territoire à  
mettre en œuvre des pratiques et à soutenir la mise en œuvre de  
projets régionaux. Des forums nationaux et des assemblées  
régionales sont organisées pour encourager et faciliter ces  
pratiques, produire des ressources en partage et participer  
à l'élaboration des politiques publiques.

**CNLII, Acte III.**

250 participants. La communauté des lieux intermédiaires s'agrandit et s'étoffe. Les personnes qui la composent n'en continuent pas moins de se poser la question de ce qu'ils font et de ce qu'ils défendent. C'est afin de donner la parole aux acteurs qu'Artfactories/autresparts, en tant que centre de ressources et membre de la CNLII, a pris l'initiative de ce 3<sup>e</sup> forum. C'est pour faire entendre leurs réponses que nous vous en livrons les actes.

**Faire commun(S), d'accord ! mais... à quel sujet ?**

Nos pratiques naissent dans les années 90, depuis la vacance des délaisés urbains qui suit la désindustrialisation des centres-villes. Au sein de friches industrielles, espaces libérés un temps de tout enjeu d'exploitation, les questions de l'art et du politique se reposent avec une certaine franchise, lors d'occupations menées par des habitants, des militants et des artistes. Occupations souvent précaires, leur caractère temporaire s'éprouve comme antagonique à la disponibilité d'espace et de temps qui en constitue la condition.

**Tiers-lieux vs lieux intermédiaires ?**

Quoiqu'ayant inspiré les initiateurs du mouvement des tiers-lieux, les lieux intermédiaires sont d'abord des lieux où exercer un rapport à l'ouvrage, tandis que les tiers-lieux sont des espaces qui ré-articulent lieu de vie et lieu de travail. Ainsi, les lieux intermédiaires s'occupent des rapports de production qui caractérisent l'œuvre d'art, dans son exigence de liberté, là où les tiers-lieux accompagnent plutôt des évolutions du rapport au travail, dans son organisation spatiale, économique et sociale.

**Commun(s) et mixe public-privé ?**

Le commun n'est pas un mixe de gestion publique et privée, mais la réouverture d'un espace-tiers entre ces deux formes d'organisation. Sa stratégie consiste à réarmer le droit d'usage. Ce qui se joue comme expérience politique dans nos pratiques, qu'elles fassent squats, lieux intermédiaires ou tiers-lieux, c'est la mise en œuvre d'une telle stratégie dans le rapport à l'espace. Elle est portée depuis une ressource – la disponibilité de l'espace – et par une communauté qui s'institue en se dotant de règles pour la préserver. Contradictoire est, à ce titre, l'injonction à faire tiers-lieux produite par l'urbanisme transitoire, où se mêlent enjeux de valorisation foncière et marketing territorial. Le travail du commun s'y trouve converti en valeur d'échange par l'assujettissement au désir-maître de l'aménageur, à travers la capture par ce dernier de la temporalité de l'occupation.

**À qui profite le temporaire ?**

Figure indécise d'agir public et privé, l'aménageur a compris aujourd'hui ce que le caractère temporaire de ces occupations pouvait apporter en terme d'attractivité territoriale, pourvu qu'il en maîtrise la durée. Toutefois, converties en technique d'aménagement, ces pratiques changent de nature. Elles passent de la culture pour tous comme levier d'émancipation à la culture comme produit d'appel au service du marketing territorial, de la surprise faite par le vivant à la sécurisation de tous les interstices de temps et d'espace sur un territoire comme mesure fine et optimisation de leur valeur marchande.

Dans ce mouvement se perd précisément la capacité à inventer des liens dont ces pratiques ont fait montre, cette capacité à remédier une béance dans un territoire, une blessure ouverte entre passé et futur. En lieu et place, quelques contrats à la clé pour ceux qui auront su faire de ces pratiques et des savoirs qu'elles produisent, une raison professionnelle.

**Que peuvent les lieux intermédiaires ?**

Les lieux intermédiaires se tiennent à l'entre. Des mi-lieux. Les liens que tissent, entre corps occupés par un même espace, des corps l'occupant, les constituent à l'usage. Ils opposent à un monde livré aux contrats et à l'impératif d'autonomie individuelle qu'être libre, c'est la chose même du vivant : c'est être lié. C'est entretenir des liens.

**Avertissement au lecteur**

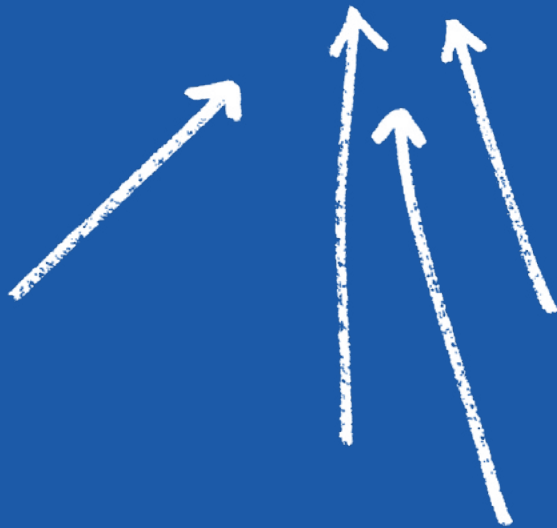
Le texte qui suit est le fruit de l'intelligence collective de 250 personnes, telle qu'elle a été déployée de multiples manières dans l'agencement des espaces mis à disposition par les Ateliers du Vent – micro-conférences, ateliers de réflexion, espaces et médias contributifs, micro-plénières, assemblée... Ainsi, comme au théâtre, la réponse à la question posée dans le titre du 3<sup>e</sup> forum – **Faire commun(s), comment faire ?** – se trouve pour une bonne part dans la manière dont les acteurs se sont disposés pour y répondre. Cette manière illustre la capacité à l'auto-organisation si caractéristique des lieux intermédiaires. Elle est constitutive d'une parole, celle de la CNLII. La meilleure illustration du commun(S) dont ces lieux se réclament, c'est ainsi l'agencement qui a rendu possible cette parole.

Jules Desgoutte, co-coordonateur d'Artfactories/autresparts.





# 1. Commun(s)



*Comment nos lieux  
intermédiaires font-ils  
commun(s) ?*

11

FAIRE COMMUN(S), COMMENT FAIRE ?

Pascal Nicolas-Le Strat, sociologue.  
Extrait de « L'intermédiation et les communs oppositionnels »,  
conférence-éclair du 19 juin 2019.

Pourquoi tant de personnes se réfèrent-elles aujourd'hui à la notion de commun ? En prenant pour titre « Faire commun(s), comment faire ? », le troisième Forum national des lieux intermédiaires et indépendants prenait acte du phénomène et proposait à ses participants d'interroger leurs activités à la lumière de ce concept aussi séduisant que complexe à manipuler.

Par l'expérience du commun, on adresse de manière critique à la société une expérience qui engage les corps, la parole, les présences, le langage des relations sociales. C'est une construction critique qui me paraît tout à fait exemplaire du fait que l'on est en capacité, aujourd'hui, d'opposer quelque chose à un système majoritaire et dominant. Ce qu'on adresse à la société ? Une manière de faire autrement.

Nombreux considéraient que ce concept les aide – ou pourrait les aider – à donner du sens à ce qu'ils font ou à ce qu'ils souhaiteraient faire. Par expérience ou *a priori*, le commun semble être un puissant révélateur de ce que nous faisons ou avons à faire ensemble. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit plébiscité dans un secteur – la culture – fortement lié à l'action publique, autrement dit en prise avec tous les enjeux qui lui sont associés en matière de vivre-ensemble, de diversité culturelle et de mixité sociale. De fait, l'assemblée présente aux Ateliers du vent les 19 et 20 juin 2019 se distinguait par sa grande diversité et les personnes débattant au sein des ateliers, notamment ceux portant sur les commun(s), étaient salariés, fonctionnaires, travailleurs indépendants ou sans-emploi œuvrant dans ou au carrefour de multiples domaines : art et culture bien sûr, mais aussi éducation, action sociale, économie, aménagement urbain, habitat...

La diversité serait une caractéristique d'un commun, pour peu que l'on s'entende sur son étendue. **Peut-on parler d'un commun s'il regroupe dans un lieu uniquement des artistes, quand bien même ils proviennent de disciplines variées ? Son emploi n'est-il pas abusif au regard des communautés cosmopolites et transfrontalières réunies autour de la production d'un logiciel libre ou d'un wiki ?** Sans trancher cette question – qui revient à se demander s'il y a une hiérarchie entre les communs ou s'il faudrait une instance en mesure de qualifier ce qui en relève ou non –, les participants ont surtout débattu des enjeux et des manières de faire avec la diversité assemblée au nom d'un commun. Puisque les participants au Forum étaient majoritairement liés à des lieux, c'est à partir de ce qui s'y joue que l'assemblée a échangé. On a évoqué la multitude des statuts (salarié, intermittent, indépendant), la variété et la variation des engagements au sein des collectifs, les rapprochements possibles entre intérêts partagés et les frictions inévitables entre conduites divergentes. Il a été question des différences d'usage d'un lieu qui peinent parfois à s'harmoniser au point de faire perdre le sens du projet commun.



D'abord centraux dans les discussions, les lieux devenaient en quelque sorte secondaires au regard des enjeux soulevés en matière d'organisation et de gouvernance. Il était évident que la seule mise en présence de personnes au sein d'un bâtiment ne suffisait pas à en faire un commun, ou, plus modestement, à faire projet commun. L'indétermination prônée par certains au nom de l'ouverture maximale paraissait illusoire à d'autres participants qui rappelaient la nécessité absolue de penser collectivement ce qui pouvait faire commun. Pour ces derniers, l'enjeu fondamental était de prendre acte de la diversité des personnes en présence, de faire avec elles, en conscience, en sorte de pouvoir effectivement les faire s'accorder autour d'un commun qui les excède. Dans cette perspective, le commun apparaissait comme autre chose qu'une addition de singularités, quoique fondé sur cet ensemble en tant que tel.

[Analysant les implications de la législation votée par le parlement néo-zélandais à propos du fleuve Whanganui], un jeune chercheur, Ferhat Taylan, dit que ce qui est institué ce n'est pas un bien, ni non plus un lieu au sens classique, mais un milieu. C'est un « milieu commun » où le commun n'est plus une chose séparée des humains, un bien qui pourrait être saisi uniquement par l'économie, mais un milieu commun qui institue ce qu'il appelle une « entité relationnelle ». [...] Par ailleurs, la juriste Sarah Vanuxem montre qu'on pourrait réinterpréter le droit de propriété, y compris dans notre code civil, non pas comme un pouvoir de domination sur les choses qui nous entourent, mais comme le droit d'habiter un milieu.

**Le rigoureux travail de prise en considération de la multitude permet-il d'éviter les divergences et la mise en danger d'un commun, qu'il s'incarne en un projet ou en un lieu ?** Tout au long des discussions, il a été question des écueils qui le guettent et de ses fragilités habituelles : le manque de réflexivité collective, les comportements individualistes, les phénomènes de privatisation, les impasses de l'utopie, les sirènes de l'idéologie ultralibérale, l'épuisement et la précarité des acteurs, le temps qui passe. Car les communs se préoccupent de durer. C'est même parce qu'ils y arrivent parfois qu'ils se confrontent à ces obstacles. Et c'est parce que ce sont des « organismes vivants » qu'il est si difficile de les appréhender complètement, encore plus de les modéliser. Les récits et témoignages partagés durant ces ateliers ont toutefois permis d'explicitier quelques-uns de ces écueils.

**Prendre part à un commun implique de clarifier les raisons de son engagement. Qu'est-ce qu'on y investit, autrement dit qu'est-ce qu'on donne et qu'est-ce qu'on attend ?** Si elles concernent tout individu, ces questions le placent dans une relation au commun et à la communauté dont il n'est qu'un élément. L'oublier conduit souvent

à des phénomènes d'appropriation voire de captation (d'espace, de matériel, de responsabilité, de visibilité, de financement, etc.), ce que le concept de commun cherche précisément à éviter. Cette tendance vient par ailleurs fixer le mouvement ou appauvrir le champ des possibles ouvert par la mise en œuvre d'un commun. Rien de plus contradictoire que de voir les rôles, les places ou le fonctionnement général se figer, gênant ainsi les dynamiques internes et leur renouvellement. Les défections et les arrivées successives de nouvelles personnes, tout comme la variation des degrés d'implication des acteurs au fil du temps, obligent à penser aux raisons qui éloignent les uns et motivent les autres. Autant que reconnaître la diversité des personnes investies au nom d'un commun, préserver cette diversité dans la durée est un enjeu fondamental.

Entre l'exigence de reconnaissance des individus et leur effacement relatif pour le bien commun, les tensions sont nombreuses et difficiles à surmonter. **Quel sens un commun donne-t-il à la vie des personnes ? Sous l'égide de quelles valeurs s'investissent-elles ? Qu'est-ce qui se cache derrière le mot constamment employé de valeur ? Les valeurs que l'on croit partager sont-elles, au fond, identiques ?** Une grande partie des échanges a tenté d'éclairer cette notion, essentiellement sous l'angle de la rémunération. Ce que l'on reçoit en échange de son investissement dans un (projet) commun peut-être monétaire ou non-monétaire. De nombreux participants ont insisté sur l'importance de cette distinction et tout particulièrement sur son acception non-monétaire. On ne retire pas que de l'argent en s'engageant dans un commun. On en tire de la reconnaissance sociale, du plaisir et du sens, la possibilité de pratiquer son art à l'écart des logiques de l'offre et de la demande, autant de valeurs supérieures, semble-t-il, pour les personnes qui ont pu s'exprimer à ce sujet. *A contrario*, la rémunération monétaire apparaissait tout aussi importante, voire déterminante pour pouvoir bénéficier des valeurs « morales » évoquées ci-dessus. Sans chercher à les opposer, les discussions ont plutôt porté sur la délicate articulation du monnayable et du non-monnayable.

Il me semble aussi important de prendre en compte autant la dimension idéelle voire idéaliste, en tout cas politique, de ces aventures, que la dimension pragmatique de leur agencement et de leur fonctionnement concret. À ce sujet, je pense que l'observation de l'architecture des dispositifs de mutualisation et de coopération réellement mis en œuvre, que ce soit en interne ou avec les partenaires et les utilisateurs externes, pourrait sans doute apporter des éléments de réflexion et de problématisation que les seuls discours convenus sur les bienfaits supposés de l'ESS ou des communs ne peuvent pas appréhender suffisamment finement.

Là encore, on achoppait sur la question de la multitude des situations personnelles réunies autour d'un commun. Entre artistes plasticiens

au RSA et intermittents du spectacle vivant bénéficiant d'un régime spécifique, entre salariés dont le temps de travail est encadré par une convention collective et prestataires de services sous le régime de la micro-entreprise, entre personnes vivant seules ou en couple, avec ou sans enfants, bénéficiant de sources de revenus complémentaires ou non, le rapport à l'engagement et à la rémunération est soumis à des variables multiples qui peuvent faire plus ou moins bon ménage. Malgré le secours des valeurs morales, on comprenait bien que la précarité économique des personnes risque toujours de fragiliser le commun auquel elles prennent part.

Le rapport au temps semblait toutefois offrir la possibilité d'un dépassement de cette dichotomie. De même qu'un des enjeux du commun est la préservation durable d'une ressource que l'on estime bonne pour l'ensemble d'une communauté, il apparaissait que le temps est une question centrale pour aborder l'engagement des personnes au nom d'un commun. Repenser la valeur du temps revient en l'occurrence à questionner le sens de sa valorisation monétaire. Parce qu'il donne sens à ma vie, le temps que j'engage sans contrepartie financière pour un commun peut compenser le manque d'argent nécessaire par ailleurs. Parce qu'il offre « autre chose », le commun fait varier les besoins, la nature des relations aux autres, aux choses, au monde, autrement dit le sens de ce qui est nécessaire et de ce qui l'est moins pour moi. C'est sans doute pour cette raison que plusieurs participants à ces ateliers sur les commun(s) ont proposé de distinguer le travail de l'activité, pour faire de cette dernière un mode d'agir tout aussi valable, quand bien même elle ne donnerait pas lieu à un salaire et demanderait un engagement à temps complet. Dans cette perspective, le bénévolat apparaissait aux yeux de certaines personnes comme une catégorie dévoyée car désormais pensée à l'aune du travail monnayé (pour preuve l'injonction à le valoriser dans les bilans comptables). On préférerait parler de ce qui s'échange entre les personnes et les groupes ou les lieux où ils investissent leur temps.

Le problème, c'est que ce qui s'échange dans ces circonstances est souvent invisible aux yeux des tenants du tout-comptable. Or il est fondamental de parvenir à faire apparaître l'objet et la nature de ces échanges, ne serait-ce que pour leur donner droit de cité. D'où la nécessité de continuer à décrire précisément les situations longuement abordées lors de ce Forum, à les penser, à faire valoir les commun(s) comme un cadre de pensée original pour se représenter, vivre, être en relation avec les autres et le monde. S'ils nécessitent un apprentissage permanent de la part de ceux qui s'y engagent, les commun(s) demandent à être constamment défendus auprès de leurs contempteurs. Long travail de légitimation qui exige de placer cette notion sur le plan politique, et de l'imposer comme une alternative aux politiques publiques et au secteur privé. Aux premières,

il propose une autre conception de l'intérêt général et des méthodes portées par la société civile. Au second, il oppose une approche non-exclusivement marchande du secteur culturel, plus soucieuse de coopération véritable que de faire des économies sous couvert de mutualisation, respectueuse, enfin, des droits fondamentaux, notamment culturels. Rattachés au tiers-secteur, les commun(s) supposent un rapport renouvelé à la propriété, à l'écart des modèles publics ou privés, ultra-dominants aujourd'hui en France.

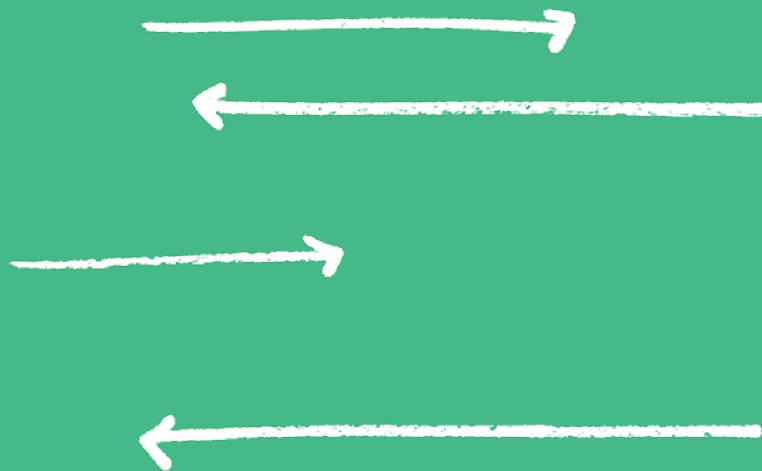
Les droits culturels se sont construits dans une double perspective, qui enchâsse deux significations différentes de la culture. D'une part, on trouve les droits culturels des minorités, qui se réfèrent à la protection de l'identité culturelle des membres de ces minorités; de l'autre, les droits culturels des personnes qui visent à garantir la possibilité pour tous d'accéder à la culture. Dans ce cas, la culture est comprise comme un simple bien matériel qui n'aurait aucune pertinence pour la construction de l'identité de la personne. Ainsi déployés, les droits culturels juxtaposent donc deux visions de la culture : l'une, matérialiste, qui s'incarne dans les œuvres entendues comme expressions de la créativité et de l'intelligence humaine – c'est le socle du droit à la culture tel qu'il est inscrit dans la constitution française; l'autre, anthropologique, qui considère la culture dans la construction d'une identité individuelle.

C'est en faisant valoir les usages des commun(s) comme version alternative de l'intérêt général que celui-ci pourra être repensé. Et il importe pour cela de dépasser le face-à-face plaintif avec la puissance publique où les acteurs de la société civile, notamment dans le secteur culturel, ont tendance à s'enliser, alors que le véritable danger provient d'industries culturelles obnubilées par la rentabilité. S'autoriser, en somme, depuis ses usages et veiller à construire le conflit plutôt qu'à le subir. S'appuyer sur le droit existant, peut-être, afin de faire émerger une catégorie juridique positive, à l'image des stratégies juridiques italiennes issues du mouvement des *beni comuni*, et notamment de la manière dont elles ont su convoquer la catégorie du droit d'usage civique pour encadrer des pratiques de communs, aussi bien en matière de culture que d'environnement ou de gestion de l'eau. S'informer mutuellement, enfin, sur les possibilités méconnues d'ancrer ces usages dans le droit positif, en étudiant les formes d'hybridation permises par l'entrée en vigueur de certaines lois, à l'instar des lois ALUR ou sur l'ESS de 2014. Et même si l'approche radicale des zadistes a souvent été donnée comme modèle de résistance aux égarements de l'action publique ou aux assauts du secteur privé, c'est généralement du souci d'établir un échange constructif et des relations de confiance – du moins avec la première – qu'il a été question durant ces ateliers sur les commun(s).





## 2. Co-évaluation



*Comment co-évaluer  
depuis un territoire au plus près  
de nos manières de faire?*

19

FAIRE COMMUN(S), COMMENT FAIRE ?

Jules Desgoutte, co-coordonnateur d'Artfactories/autresparts.  
Extrait de « Quelle co-évaluation pour quelles politiques publiques ? »,  
conférence-éclair du 19 juin 2019.

Il faut de la confiance pour aborder la notion d'évaluation sous l'angle de la co-évaluation. Confiance dans les principes mêmes de l'évaluation et dans la possibilité de méthodologies plaçant sur un pied d'égalité les parties en présence.

Si plusieurs participants aux ateliers sur la co-évaluation ont reconnu le caractère vertigineux du sujet – **comment évaluer le sensible, l'organique, l'incertain, l'inattendu, l'invisible, le mouvant qui font le sel des expériences partagées au sein des lieux intermédiaires et indépendants?** –, la plupart s'accordaient toutefois sur son intérêt. À condition de circonscrire l'objet de l'évaluation et ses objectifs. S'il s'agit de développer collectivement une analyse critique de ses actions ou de ses activités, l'évaluation est acceptable et, au dire des participants, constamment réalisée sur le terrain. **Peut-on pour autant parler d'évaluation si la démarche manque de méthode ou d'un cadre spécifique? si elle s'apparente à de simples échanges sur ce que les acteurs ont fait ou font ensemble?** Quoi qu'il en soit, nombreux étaient ceux parmi l'assemblée à défendre le principe d'une auto-évaluation, menée à l'échelle du collectif et pour lui-même. Autrement dit dans un cadre sécurisant où les jugements pourraient être formulés par des personnes connues, choisies, préalablement réunies autour d'un projet commun. Le danger étant de s'enfermer dans la spirale de l'entre soi, il semblait salutaire de faire appel à un tiers de confiance extérieur au groupe en question, capable de (faire) prendre de la distance et de mettre en perspective ce qui risquerait de rester indistinct. On a également évoqué l'importance d'élargir le cercle des « évaluateurs » aux personnes à qui un lieu ou un projet est explicitement ou non destiné: les voisins, les habitants, la population. Il fallait entendre dans cette précaution le souci de rester en prise avec le terrain et en accord avec les principes de lieux dits indépendants au motif qu'ils sont d'initiative citoyenne.

Nos pratiques sont plus proches des logiques de permaculture que des logiques d'exploitation intensive, et se laissent donc plus difficilement attraper. Il faut une longue observation patiente – tel est le talent du permaculteur – de ce qui se passe avant d'agir. Comment se donne-t-on les moyens d'avoir ce temps d'observation, d'auto-observation, à une échelle pertinente, définie ensemble, une échelle qui permette de penser un champ? Je crois que c'est cette question-là qui va nous concerner pour la suite. Et qui va nous conduire à comprendre que les politiques publiques ne s'adressent pas tant à des lieux séparés qu'à l'entretien de cet écosystème, de ce champ intermédiaire formé par l'ensemble des acteurs. La question de la permanence se joue à cet endroit. Ce qui est durable dans nos aventures, ce ne sont pas les lieux que l'on tient, ce sont les milieux que l'on forme.

Une telle conception repose sur un principe de réciprocité, une dimension qui fait largement défaut dans les expériences d'évaluation rapportées durant le forum. C'est au contraire souvent de contrôle dont il s'agit, sans prise en compte du malaise qu'il peut provoquer et du sentiment qu'il constitue une perte d'énergie et de temps. Inappropriée, l'évaluation par les partenaires publics l'est à plusieurs titres. Elle exige du comptable lorsqu'on touche au sensible; s'impose à un rythme soutenu incompatible avec le manque de personnel au sein des lieux; recherche la modélisation et la reproductibilité tandis qu'on cherche la singularité; réduit le sens alors qu'on s'efforce de le faire émerger. Si les participants ne refusaient pas l'évaluation par principe, dont ils estimaient qu'elle pouvait être source d'apprentissage et d'amélioration, ils la rejetaient vivement quand elle est synonyme d'appauvrissement des expériences vécues. Ils regrettaient par ailleurs que les partenaires publics, en plus d'imposer leur logique (le quantitatif au détriment du qualitatif) et leurs procédures (remplir des cases plutôt que mesurer), exigeaient des acteurs qu'ils y passent du temps. Il leur semblait pour le moins incorrect de demander aux évalués d'être leurs propres évaluateurs selon des méthodes qu'ils ne validaient pas. **Pourquoi les partenaires publics ne poussent-ils pas leur démarche évaluatrice jusqu'à son terme, en réalisant eux-mêmes ce travail chronophage et énergivore?**

Quitte à être sollicités pour mener des évaluations, les membres de l'assemblée exprimaient leur souhait d'être réellement associés au processus. Ne se contentant pas de se plaindre d'une situation qualifiée d'insoutenable, ils ont échangé sur les expériences et les actions par lesquelles ils ont pu - ou pourraient - formaliser des outils appropriés pour redonner du sens à l'évaluation. Il a notamment été question du travail mené par le ministère de la Culture belge sur la co-évaluation des centres culturels de Wallonie à partir du référentiel des droits culturels; et aussi de la co-construction d'une grille d'évaluation de l'impact territorial des lieux intermédiaires initié par le ministère de la Culture français, en lien avec l'UFISC et Artfactories/autresparts. Mais une fois posé l'intérêt potentiel de la co-évaluation, il reste aux partenaires publics à réellement s'engager dans une démarche concertée de production des critères de l'évaluation. Qu'ils accordent, en somme, un véritable crédit aux activités et aux compétences des personnes avec lesquelles entreprendre l'exercice renouvelé de la co-évaluation. Cela réduirait les risques de jugement à l'empirisme, unilatéral et punitif. **Il serait également plus efficient de mieux circonscrire l'objet de l'évaluation - un projet? la gouvernance d'un lieu? un spectacle? une implication sur un territoire? la relation aux habitants d'un quartier? - et de la territorialiser.** Plus de rigueur méthodologique en somme, et une attention plus grande portée au contexte. Telles qu'elles se pratiquent, les procédures d'évaluation pèchent généralement par souci de synthèse et par excès d'abstraction. Aveuglées par l'objectif de traiter et de systématiser les données recueillies, elles passent à côté des particularités. Comme le résumait un participant: les évaluations n'évaluent plus.

Il y a deux conceptions de l'évaluation qui sont clairement en conflit.

L'une, dominante, que j'appellerais l'évaluation managériale, inspirée du libéralisme économique, prétend étudier toute politique publique ou toute action comme un ensemble clos, décontextualisé, désencastré. Cette évaluation est prétendument objective parce qu'elle cherche à objectiver des résultats. Or on ne peut cerner des résultats que dans une fonction de production, c'est-à-dire en ramenant une action complexe à un produit. À cela, on peut opposer une évaluation démocratique, pluraliste et réflexive, qui ne croit pas et ne fait pas semblant de croire qu'une action complexe – notamment une politique publique – puisse être ramenée à un produit. Au contraire, une action complexe, celle d'un lieu intermédiaire et indépendant porteur de communs par exemple, est appelée à contribuer à transformer la société. Transformer la société, cela suppose de reconnaître qu'une action complexe est pleine d'interactions. Et que ces interactions permettent de discerner éventuellement des impacts, et certainement pas des résultats. Cette évaluation démocratique, portée par, pour et avec des acteurs, n'est donc pas une hétéro-évaluation, mais une auto-évaluation.

Pour ne pas se résigner à être les objets ou les instruments d'une procédure qui les méprise, les acteurs ont la responsabilité de renouveler les termes, le cadre et les enjeux de l'évaluation. Quelqu'un invoquait l'ambition de la sincérité entre des parties qui auraient tout intérêt à se faire confiance pour lui redonner de la valeur. Là aussi, le temps apparaissait comme une donnée première et nécessaire pour nouer un dialogue fondé sur un langage et des références communes. Pas d'amélioration possible du processus sans clarification ni explicitation des notions, des motivations et des attendus à partager. Il y aurait par ailleurs des supports d'évaluation à imaginer. Les bilans CERFA et formulaires analogues mériteraient d'être complétés par des documents plus inventifs, sensibles, proches des situations en question. De nouveaux formats – livres, films, expositions, dispositifs numériques, installations sonores, etc. – en mesure de documenter les démarches, les processus, les histoires, c'est-à-dire d'en donner les récits appropriés. Mieux qu'un exercice à peine déguisé de communication, ce travail de documentation et de mise en récit permettrait d'entrer dans l'épaisseur des choses. Des chercheurs, universitaires ou non, pourraient y être associés. L'effort requis demanderait à ce que le calendrier des évaluations soit révisé en faveur de périodes plus longues, en phase avec les démarches au long cours menées par les équipes et par les lieux. Pas de véritable évaluation sans un vrai temps à lui consacrer.

**Les partenaires publics seraient-ils en mesure de recevoir de tels supports? Aurait-ils précisément le temps de les consulter lorsque l'on sait qu'ils en manquent pour instruire des formulaires simplifiés? Sauraient-ils apprécier les questionnements complexes que ces outils opposeraient à des grilles et à des critères jugés réducteurs?**

Ces interrogations exprimaient le scepticisme d'acteurs, certes favorables à la sincérité et à la confiance, mais marqués par une culture de l'évaluation bien différente. Peut-être faudrait-il dire par une conception des politiques publiques auxquelles ces discussions proposaient une alternative, sous couvert de co-évaluation.

D'exercice imposé, l'évaluation apparaissait au fil des échanges comme un outil stratégique, un outil de transformation des relations aux partenaires publics, le moyen de devenir co-acteurs de l'action publique. On faisait une série de constats et de déductions. L'inflation de l'évaluation observée ces dernières années indique une crise démocratique. Elle camoufle à peine les difficultés rencontrées par la puissance publique pour dialoguer avec et gouverner ses administrés. Le rejet de l'évaluation telle qu'elle est habituellement pratiquée par les collectivités publiques, exige qu'on repense le sens de l'action publique en même temps que l'un de ses instruments privilégiés. Retournant la formule consacrée de l'excellence artistique, quelqu'un s'amusait à exiger l'excellence politique. De ce point de vue, la grille de mesure élaborée par la DGCA pour évaluer le travail réalisé par les lieux intermédiaires et indépendants, semblait un pas timide vers une vraie prise en compte du travail qu'ils réalisent. On entrevoyait le travail d'acculturation qu'il reste à faire pour que ces lieux ne soient pas perçus comme un palliatif aux défauts du maillage territorial des équipements publics de la culture, mais bien comme une manière de réinventer les politiques publiques de la culture, depuis les territoires et avec les citoyens.

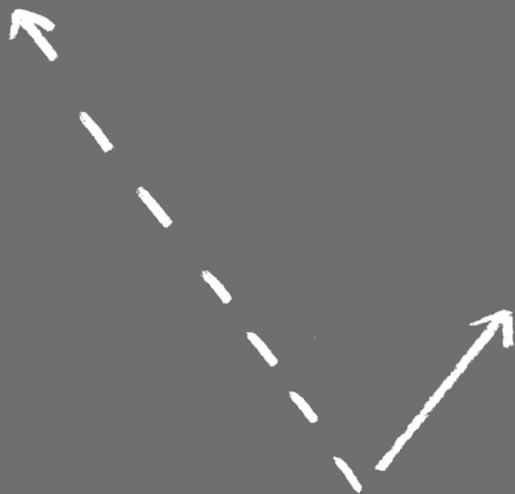
Galvanisés par ces échanges plutôt qu'abattus par ces constats, quelques participants insistaient alors pour poursuivre le chantier entamé en 2014 par la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants (CNLI) et par les dynamiques de structuration apparentées en région. Ces mouvements invitent les acteurs à se connaître et à se reconnaître mutuellement. De même qu'on avait insisté sur l'importance d'une auto-évaluation menée en toute autonomie, on comprenait que les lieux intermédiaires et indépendants avaient à s'autodéterminer sur des principes, des méthodes, des supports d'évaluation adaptés à leurs réalités. Et que ce serait d'abord en s'accordant entre eux sur ces sujets qu'ils pourraient ensuite apparaître comme acteurs à part entière des politiques publiques, avant, un jour, d'en être les co-constructeurs.

Pour approfondir l'impact social et économique de ces lieux, nous sommes partis des processus à l'œuvre sur place. Il s'agissait de favoriser un mouvement ascendant depuis les acteurs qui permette de faire émerger des critères, déclinés ensuite en indicateurs. Un de ces critères était l'impact économique des dynamiques collectives sur les parcours professionnels. Il a donné lieu à plusieurs indicateurs comme le nombre, la fréquence et la nature des coopérations entre les membres, le volume des coopérations monétaires et le chiffre d'affaires des résidents, la perception qu'ils pouvaient avoir de ce que le lieu leur apportait en termes de consolidation de leurs activités, de maintien dans l'emploi ou d'élargissement de leur réseau professionnel, etc. Les deux recherches-actions auxquelles j'ai pris part ont montré que ces lieux sont des catalyseurs de coopération économique entre leurs membres, coopérations qui peuvent prendre la forme de coups de main, de dons ou de prêts. Cette dimension est très importante à prendre en compte parce qu'elle fait baisser les coûts de l'activité. Dans un contexte de durcissement des conditions d'entrée et de maintien dans l'emploi artistique et culturel, ces lieux stimulent également les échanges avec d'autres acteurs sociaux de leurs territoires d'implantations, ce qui ouvre à d'autres opportunités économiques intéressantes. Ce faisant ils vont induire des solidarités et des flux socio-économiques, plus ou moins formels, plus ou moins monétaires, mais qui contribuent tout de même à la consolidation et au développement de l'activité. Plusieurs administrations des territoires où ces recherches-actions ont été menées ont été convaincues par ces études. Elles ont décidé de soutenir ces lieux, en dehors de leurs critères d'évaluation traditionnels.





# 3. Urbanisme transitoire



*À qui profite  
le temporaire ?*

27

FAIRE COMMUN(S), COMMENT FAIRE ?

Boris Grébillon, géographe.  
Extrait de « Friches et enjeux spatiaux »,  
conférence-éclair du 19 juin 2019

L'engouement pour l'urbanisme transitoire est aussi récent que massif. De plus en plus pratiqué par les collectivités territoriales depuis deux ou trois ans, soutenu par l'État, il était aussi l'un des principaux sujets de débat du 3<sup>e</sup> forum national des lieux intermédiaires et indépendants. Et pour cause puisqu'il s'empare de questions centrales pour ces derniers : occupation d'espaces, fabrique de la ville, partage du sensible.

L'urbanisme transitoire est un phénomène majoritairement urbain, tout particulièrement métropolitain. On l'observe là où la pression foncière est très forte, là où l'horreur du vide et des espaces en friche est à son comble. Le principe est simple : au lieu de laisser vacant un immeuble, un ensemble immobilier ou une zone en attente de reconversion, on lui prête une vie pour un temps donné. Au dire d'un participant, autrefois étudiant en urbanisme, ce mode opératoire est en soi une petite révolution dans l'histoire de l'aménagement urbain jusqu'alors préoccupé par le temps long, non par le transitoire. Reste que les collectivités territoriales y trouvent un support efficace pour optimiser l'utilisation, l'image ou le potentiel d'un quartier : un bon outil au service du marketing territorial. Le succès de l'urbanisme transitoire coïncide par ailleurs avec l'apparition de nouveaux acteurs privés qui en favorisent le développement, et de nouvelles formes d'occupation de l'espace urbain dont on remarque qu'elles comportent souvent une dimension artistique et culturelle.

Il existe un nouveau type de friches. Ce sont ces fameux tiers-lieux (qui sont par ailleurs très difficiles à définir) où ce n'est plus un collectif qui a la main mais le commanditaire. Ce qui change tout. Le commanditaire c'est l'État, la Ville ou la SNCF, qui a bien compris tout le parti qu'elle pouvait tirer des tiers-lieux... Ce sont des lieux un peu étranges. Il y en a des quantités qui apparaissent un peu partout en France et en Europe. Ils sont conventionnés, avec un bail temporaire. Ils vont faire parler d'eux pendant trois ans et puis on va leur demander de partir pour laisser la place – quand ils n'ont pas réussi à créer de rapport de force avec le politique – à un éco-quartier, à du développement durable, que sais-je encore... Ou bien pour rester mais en étant intégrés, ce qui change un peu la donne à mon avis, à un ensemble beaucoup plus vaste avec des enjeux qui les dépassent...

**Cette dimension suffit-elle à les rapprocher de ce qui se joue au sein des lieux intermédiaires et indépendants, eux aussi très imprégnés d'art et de culture ? Et les tiers-lieux, souvent assimilés à l'urbanisme transitoire durant ces échanges, sont-ils des équivalents ?** Au fil des discussions, il apparaissait évident que la dénomination de ces expériences n'était pas capitale. Tiers-lieux ou lieux intermédiaires et indépendants, l'important était de voir comment chacun énonçait ses propres enjeux. Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que les



participants se trouvaient dans une grande confusion, et ce pour plusieurs raisons évoquées durant les échanges. Premièrement, par méconnaissance réciproque et ignorance de l'histoire. Si les acteurs de l'urbanisme transitoire sont majoritairement issus des mondes de l'architecture, de l'aménagement et du commerce, ceux qui se reconnaissent dans la charte de la CNLI proviennent globalement des mondes de l'art, de la culture, du social et d'un certain militantisme politique. Pour au final constater qu'ils évoluent dans des univers assez étanches entre eux. Plusieurs personnes insistaient toutefois sur le fait que les lieux intermédiaires et indépendants appartenaient à une histoire plus ancienne, alimentée depuis les années 1970 par celle des squats, des friches et des nouveaux territoires de l'art, et qu'à ce titre, ils méritaient que les nouveaux acteurs de l'urbanisme transitoire leur reconnaissent cette antériorité pour, le cas échéant, apprendre quelque chose de cette histoire. Deuxièmement, cette méconnaissance est renforcée par le mépris dont l'État et les collectivités territoriales font preuve à l'égard du travail mené de longue date par les personnes qui se réclament de cette histoire. Plusieurs témoins évoquaient leur difficulté tenace à se faire reconnaître par leurs partenaires publics, et ce d'autant plus depuis que ces derniers ne juraient plus que par les tiers-lieux. Enfin, la confusion des acteurs est accentuée par leur isolement et leur difficulté à se situer vis-à-vis de mots et de notions utilisés à tout-va et sans discernement.

En Italie, les usages civiques renvoient au droit qu'avaient les paysans d'avoir accès à des ressources naturelles disponibles ou abandonnées. Nous, nous avons fait une interprétation extensive des usages civiques, interprétation qui vise à garantir la fonction sociale des espaces publics déclarés comme biens communs. Dans l'espace public revendiqué comme un commun urbain, nous ne voulions pas être des locataires ou des propriétaires. Dans le cas de l'Asilo à Naples, l'administration publique reste propriétaire. Mais nous voulions être des citoyens disposant du droit d'utiliser ce bien de manière commune. Sur le plan juridique, il s'agit d'une réglementation d'utilisation dans laquelle les citoyens ne sont pas seulement dotés d'un pouvoir d'accès garanti mais également de la capacité de définir de manière indépendante les règles de base de l'utilisation de ce lieu.

Comme les deux précédentes éditions, ce 3<sup>e</sup> forum se donnait le temps pour partager, comparer et distinguer les expériences des participants. À propos de l'urbanisme transitoire, quelqu'un a insisté sur le fait qu'il cherche d'abord à occuper l'espace là où d'autres s'efforcent de produire de l'espace public, opposant ainsi une vision aménagiste du territoire à une conception politique de l'espace. Plusieurs personnes ont dénoncé le fait qu'il aborde la précarité comme une caractéristique positive là où les lieux intermé-

diaires et indépendants la subissent. À ce titre, l'urbanisme transitoire reprend de façon artificielle et capitalise sur ce qui, ailleurs, est le produit de la nécessité et non pas un choix : aménagements, mobiliers, productions et baux précaires. Les acteurs de l'urbanisme transitoire se distinguent également par la manière dont ils modélisent et reconduisent leurs façons d'occuper l'espace. Ce sont des prestataires de services dont on retrouve les modes opératoires aux quatre coins de la France. *A contrario*, chaque lieu intermédiaire et indépendant défend son unicité, sans jamais chercher à s'exporter pour la simple raison qu'il dépend d'un groupe d'acteurs préoccupés de questions artistiques, culturelles et sociales situées dans un territoire particulier. Dans cette perspective, quelqu'un ajoutait qu'il y a un monde entre, d'un côté, un lieu fondé sur un collectif existant et, de l'autre, un projet fondé sur l'espoir que la mise en présence de personnes dans un lieu suffise à le transformer en collectif.

Quelques arguments ont toutefois été avancés pour justifier l'urbanisme transitoire et les tiers-lieux qui fleurissent dans son sillage. La baisse des financements publics invite à la création de modèles économiques mixtes, ce qui implique de se rapprocher d'acteurs privés, de préférence suffisamment aisés pour y prendre part. C'est même une condition de plus en plus nécessaire pour s'assurer le soutien des collectivités territoriales et de l'État. Cette évolution de la place et du fonctionnement des pouvoirs publics encourage par ailleurs l'émergence de nouveaux acteurs capables d'être des assistants à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités, tout particulièrement dans le cadre d'opérations d'urbanisme transitoire caractérisées par la diversité des parties prenantes. Cette imbrication croissante entre le public et le privé oblige également à sortir d'une vision manichéenne et à considérer les contraintes et les obligations accompagnant ces deux formes de soutien (public ou privé), et ces deux logiques temporelles contraires (transitoire ou durable). Du point de vue de certains acteurs, travailler sur le court-terme et sans subir les lourdeurs administratives des collectivités publiques peut avoir du bon. On s'est d'ailleurs plusieurs fois disputé au sujet de l'indépendance et de la liberté d'action exigée par les acteurs. Considération hors sujet selon un participant qui estimait que l'enjeu ne se situait ni sur le plan de la facilité d'action, ni sur celui d'une indépendance qui, dans les faits, conduit bien souvent à l'isolement et à l'inaction. Pour lui, la question essentielle n'était pas tant de savoir avec qui les acteurs collaborent que d'analyser la manière dont ils énoncent et réalisent le projet politique qui sous-tend leur action.

L'article 72 de la Constitution française dit que les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus. Ce qui signifie que nous ne pouvons pas avoir des assemblées citoyennes qui décident à la place des élus de la République. Par contre, nous disposons d'un corpus de dispositifs jurisprudentiels et législatifs qui permettent à l'administration de solliciter le concours de citoyens pour l'exécution des services publics. Les collectivités territoriales peuvent donc décider de s'ouvrir et d'entreprendre la gestion de leur propre service public de la façon la plus participative possible. Pour ce faire, j'identifie deux possibilités.

L'administration peut tout d'abord gérer en régie. Elle pose des règles unilatérales et le citoyen va répondre à ce règlement, en échange de quoi l'administration va l'agréer. L'idée est que le citoyen puisse devenir collaborateur de l'administration pour entreprendre la gestion directe d'un service public. Mais l'administration peut également déléguer à un commun, en passant par un appel à manifestation d'intérêt par exemple. Il est tout à fait possible - et c'est ce que j'invite à faire dans le « règlement d'administration mise en commun » que j'ai créé - que les administrations sélectionnent non pas selon un critère économiquement plus avantageux, mais selon un critère plus communément avantageux. Autrement dit, en privilégiant les candidats ou la communauté d'usage qui présente l'intérêt le plus fédératif possible, celui qui va permettre à ce que l'écosystème d'un quartier soit le plus intégré à son projet par exemple. L'administration peut toujours contrôler mais la communauté d'usage doit forcément s'instituer et agir de la façon la plus commune possible.

À ce titre, l'urbanisme transitoire informe sur la manière dont les collectivités peuvent concevoir et mener des politiques publiques. Première observation : dans ce cadre, c'est à l'aune de l'aménagement urbain qu'elles s'élaborent, non depuis les personnes qui habitent sur un territoire. Cette approche explique qu'elles en passent par l'outil de la commande publique, ce qui leur permet d'imposer un certain type d'utilisation des espaces en question. À l'inverse, une autre manière de procéder serait de prendre appui sur les demandes ou les initiatives citoyennes locales, procédé à l'œuvre et fortement revendiqué durant ces échanges par les tenants des lieux intermédiaires et indépendants. Deuxième observation : une politique publique conduite selon les principes de l'urbanisme transitoire impose aux acteurs et aux habitants un horizon de travail limité. **Quelles exigences et quelles projections possibles sur trois ou cinq ans ? Quels effets de transformation sociale rechercher ou espérer sur des temps aussi courts ? Comme le demandait une personne durant cet atelier : que reste-t-il du transitoire dans l'histoire d'un quartier ou d'une population ?**

**Autrement dit, quelle place l'urbanisme transitoire et les politiques publiques qui le soutiennent offrent-elles à la société civile pour prendre part à la fabrique de la ville ?** L'engouement déjà évoqué et le rôle encore déterminant des politiques publiques dans ce domaine pèsent sur les acteurs qui sont attachés au service public. Reste que ce lien n'équivaut pas à cautionner le principe de précarité au fondement de l'urbanisme transitoire ni cette manière de faire politique publique. D'où la multitude de témoignages de participants à ce forum, tiraillés entre leurs agissements et leurs valeurs, oscillant entre le refus de la compromission et l'obligation de compromis qui, bout à bout, leur font parfois perdre le sens du travail qu'ils mènent.

Contre les tendances à la démission, à la résignation voire à la dépression que de telles situations favorisent, les participants à ces ateliers sur l'urbanisme transitoire se sont donnés du cœur à l'ouvrage de plusieurs manières. Tout d'abord en se répétant que toutes les situations ne se valent pas et que s'il y a confusion sur les termes, cela ne doit pas masquer les différences de situations et de conceptions qu'ils recouvrent. Quelqu'un rappelait qu'il existe une grande force d'invisibilisation des notions d'association et de coopération citoyenne en France depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Les lieux intermédiaires et indépendants, qui s'inscrivent dans cette filiation, sont logiquement menacés. Connaître cette histoire permettrait de déjouer ce mouvement. De même qu'il en avait été question durant les échanges sur la co-évaluation, on a évoqué la nécessité de produire ses propres récits afin de les opposer aux dominants. Non seulement pour faire contre-histoire, et donc contre-pouvoir, mais aussi pour prendre conscience, en interne, de la permanence des valeurs d'une démarche ou d'un projet collectif, malgré les changements de lieux ou de personnes, récurrents dans la vie des lieux intermédiaires et indépendants. On ajoutait enfin que, dans cette logique d'auto-détermination et dans ce travail de discernement à mener en permanence, il était salutaire de perpétuer la dynamique instaurée par la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants, ainsi que par ses équivalents en région. À savoir des instances pour se réunir, débattre, (se) critiquer, et faire front commun.



Étaient présent•e•s

## LES ACTEURS

le 108 — Orléans, 45  
les 3A — Bordeaux, 33  
59 Rivoli — Paris, 75  
Le 6B — Saint-Denis, 93  
Abbaye de Beauport — Paimpol, 22  
Abeille Beugle — Saint Julien en Beauchênes, 05  
L'Abominable — La Courneuve, 93  
L'âge de la tortue — Rennes, 35  
Agence culturelle Tertius — Paris, 75  
Agence Si-Comore — Rennes, 35  
Amin Théâtre — Grigny, 91  
Ancoats — Bagnolet, 93  
Anis-Catalyst — Lille, 59  
Ars Nomadis — Rennes, 35  
Asilo — Naples, Italie  
les Assemblées mobiles — Strasbourg, 67  
les Ateliers du Vent — Rennes, 35  
L'Atelier des initiatives — Nantes, 44  
les Ateliers intermédiaires — Caen, 14  
les Ateliers Jeanne Barret, Circulaire — Marseille, 13  
Au bout du plongeoir — Thorigné-Fouillard, 35  
B3.1 — Trappes, 78  
La Bakélite — Rennes, 35  
La Barge — Morlaix, 29  
La Bascule — Pontivy, 56  
Le Bazarnaom — Caen, 14  
le Biome Hacklab, Hackerspace Breizh Entropy,  
Movilab.org — Rennes, 35  
Bouillon Cube — Causse de la Selle, 34  
Les Boulais du Thélin — Plélan-le-Grand, 35  
Boutabout — Plouha, 22  
La Boutique du Val — Meudon, 92  
Brouettes et cie — Marseille, 13  
Bureau d'études spatiales — Nantes, 44  
C'est pas des idées en l'air — France  
Cap Solidarité Ouest Cournouaille — Plozévet, 29  
Café associatif La Cambuse — Langouët, 35  
Capsule Galerie — Rennes, 35  
Caravane MJC — Servon-sur-Vilaine, 35  
La Chapêlmèle — Alençon, 61  
Centrale 7 — Nyoiseau, 49  
La Cimenterie — Theix-Noyalo, 56  
Collectif 12 — Mantes-la-Jolie, 78  
Collectif 16 rue de plaisance — Thorigné-Fouillard, 35

Collectif agricole de la Prévalaye — Rennes, 35  
Collectif Mu — Paris, 75  
Collectif Tomahawk — Querrien, 29  
La Collective — Rennes, 35  
Compagnie 13/10è en Ut — Rennes, 35  
Compagnie Dérézo — Brest, 29  
Compagnie Grégoire&Co-le Lieu — Guingamp, 22  
Compagnie Les Veilleurs Au Grain — Rennes, 35  
La Dune — Locmiquélic, 56  
les dupont/d — Nantes, 44  
EasyClap — Paris, 75  
Ecole Parallèle Imaginaire — Rennes, 35  
L'ecrevis — Meythet, 74  
L'Elaboratoire — Rennes, 35  
l'Enracinée — Nantes, 44  
Entr'ille et ville — Rennes, 35  
L'Épok — Rennes, 35  
Espace Provisoire — La Chapelle-Saint-Aubin, 72  
Espasces possibles? — France  
et meutes — Huelgoat, 29  
Fabrique Pola — Bordeaux, 33  
La Factorie — Val-de-Reuil, 27  
Ferme de Quincé — Rennes, 35  
La Fourmi-e — Rostrenen, 22  
Friche Lamartine — Lyon, 69  
Fructôse — Dunkerque, 59  
Gare au théâtre — Vitry-sur-Seine, 94  
La Générale — Nantes, 44  
Le genou vrille — Pouldergat, 29  
Gens de la fontaine — Rostrenen, 22  
les Gens de la Lune — Nantes, 44  
La Grange à danser — Saint-Genés-Champagne Ile, 63  
Haya Flokk — Caen, 14  
Hectores — Le Rheu, 35  
Hôtel pasteur — Rennes, 35  
Houraillis — Rennes, 35  
Le Lieu — Gambais, 78  
Lieux Dits Scénographies — Evran, 22  
L'image qui Parle — Paimpol, 22  
Le Logelloù Centre d'exploration  
et de création artistique — Penvenan, 22  
Keur Eskemm — Rennes, 35  
KompleX Kapharnaüm — Vaulx-en-Velin, 69  
La Maison d'art Pluralium — Le Blanc-Mesnil, 93  
La maison des Bruzois — Bruz, 35  
Maison des citoyens du monde — Nantes, 44  
Le Maquis — Brest, 29  
Mauclai — Paris, 75

Métaxu — Toulon, 83  
 Mix'Art Myrys — Toulouse, 31  
 MilleFeuilles — Nantes, 44  
 Les Moyens du Bord — Morlaix, 29  
 La nappe frénétique — Redon, 35  
 Open Atlas-Commune — La Réunion, 974  
 P9 — Saint-Nazaire, 44  
 La Papeterie — Saint, Barthélémy d'Anjou, 49  
 Pas à ce jour — La Montagne, 44  
 Les Pas Perdus — Marseille, 13  
 Pick Up Production — Nantes, 44  
 Pol'N — Nantes, 44  
 La Pépite — Vannes, 56  
 Quartier Rouge — Felletin, 23  
 Le Repair — Morlaix, 29  
 The Roof, Hôtel Dieu — Rennes, 35  
 Rue des arts — Moulins, 35  
 les saisies — Gâvres, 56  
 Slow Danse — Vigneux de Bretagne, 44  
 Smime Out — Caen, 14  
 Société Protectrice de Petites Idées — Trégueux, 22  
 Théâtre de Bécherel — Bécherel, 35  
 Le théâtre du Grain — Brest, 29  
 Le Théâtre des Minuits — La Neuville, sur, Essonne, 45  
 Théâtre Nomade Autonome — Rennes, 35  
 Tout Atout — Rennes, 35  
 Version 14 — Rennes, 35  
 Villa Mais d'Ici — Aubervilliers, 93  
 Villes Parallèles — Rezé, 44  
 Le Volapük — Tours, 37  
 le Wip — Colombelles, 14  
 Yes we camp — Marseille, 13

## LES INSTITUTIONS

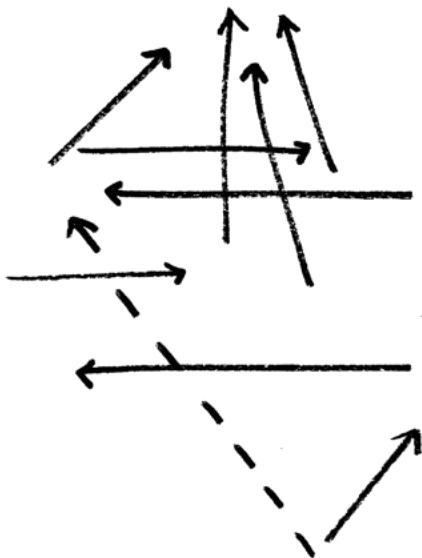
CGET (Commissariat général à l'Égalité des territoires -  
 Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations  
 avec les collectivités territoriales)  
 DGCA (Direction générale de la création artistique - Ministère de la Culture)  
 École des Hautes Études en Santé Publique (Rennes, 35)  
 Inspection générale de la culture en Belgique francophone (Belgique)  
 Laboratoire EXPERICE - Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis  
 Opale — Paris, 75  
 Territoires (Rennes, 35)  
 Union Locale d'Animation en Milieu Rural CPIE-Pays de Morlaix (Lanmeur, 29)  
 Université de Bretagne Occidentale  
 Université Bretagne Sud Lorient  
 Université de Rennes 2

## LES RÉSEAUX

Actes if (Paris, 75)  
 Agir en commun  
 Art contemporain en Bretagne (Rennes, 35)  
 Artfactories/autresparts (Toulouse, 31)  
 Le Labfab étendu (Rennes, 35)  
 Culture et Démocratie (Bruxelles-Belgique)  
 Fraap (Paris, 75)  
 Horizons Solidaires (Caen, 14)  
 PFI-Culture (Paris, 75)  
 Remix the commons (France et international)  
 Réservoir Danse (Rennes, 35)  
 Reso Solidaire (Rennes, 35)  
 Synavi (France)  
 Trans Europe Halles (Europe)  
 Ufisc (Paris, 75)

## LES COLLECTIVITÉS

Région Bretagne  
 Bretagne porte de Loire Communauté  
 Ville de Brest  
 Ville de Clermont-Ferrand  
 Conseil Départemental des Côtes d'Armor  
 Villa Rohannec'h  
 Département d'Ille-et-Vilaine  
 Ville de Lorient  
 Direction de l'action culturelle de la Ville de Marseille  
 Ville de Nantes  
 Redon agglomération  
 Ville de Rennes



Rédaction  
**Sébastien Gazeau**  
Photographies  
**Estelle Chaigne**  
Conception graphique  
**Atelier Faure Lepuissant**  
Impression  
**Média-graphic à Rennes**  
Tiré à 1000 exemplaires

Partenaires institutionnels  
**Ministère de la Culture**  
(Direction Générale  
de la Création Artistique)  
**Préfecture de Bretagne**  
(Direction Régionale des affaires  
culturelles)  
**Région Bretagne**  
**Département d'Ille-et-Vilaine**  
**Ville de Rennes**

Retrouvez l'édition numérique librement  
téléchargeable et d'autres ressources  
sur le site [cnlii.org](http://cnlii.org)





Le 3<sup>e</sup> forum de la **Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants** s'est tenu les 19 et 20 juin 2019 à Rennes aux Ateliers du Vent. Initié par Artfactories/autresparts, il a été co-organisé avec le collectif Hybrides et les Ateliers du Vent.

